|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | DG EMPLOI – Direction C – unité C.1 |
| Numéro de poste Sysper: | 316034 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Adam Pokorny, Head of Unit EMPL C.1; @: [Adam.Pokorny@ec.europa.eu](mailto:Adam.Pokorny@ec.europa.eu) ; Tel: +32 2 29 63988  04 trimestre 2025  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Date limite pour postuler: 25-09-2025 |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

L’unité EMPL C.1 a pour mission de superviser la mise en œuvre de la législation de l’Union relative aux droits individuels des travailleurs et à leurs droits collectifs à l’information et à la consultation dans les entreprises.

L’unité vise à:

(1) assurer la transposition et la mise en œuvre correctes du droit de l’Union dans un large éventail de domaines, notamment des informations sur les conditions individuelles d’emploi, le temps de travail, le travail à durée déterminée, le travail à temps partiel et le travail intérimaire, la protection des jeunes au travail et les droits collectifs, y compris les comités d’entreprise européens, l’information et la consultation des travailleurs et la protection des travailleurs en cas d’insolvabilité, de transfert d’entreprises ou de licenciements collectifs, ainsi que les conditions de travail dans certains secteurs du transport et de la mobilité (maritime, pêche, voies navigables intérieures, etc.); et

(2) évaluer et examiner l’application du droit de l’UE et élaborer des propositions législatives pour la législation nouvelle ou modernisée, sur la base d’analyses d’impact et en tenant compte de l’évolution de la jurisprudence.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Contrôler la mise en œuvre du droit de l’Union dans le domaine du droit du travail, en particulier en ce qui concerne les formes atypiques de relations de travail (par exemple le travail à durée déterminée) et les droits collectifs. Il s’agit de rédiger des rapports de mise en œuvre et d’évaluation, de préparer des questionnaires, d’organiser des réunions avec des experts des États membres et, le cas échéant, de préparer des propositions législatives.

Contrôler la conformité de la législation nationale avec le droit de l’Union dans les domaines susmentionnés. Il s’agit d’analyser et de traiter les plaintes et les pétitions, de traiter les infractions, de répondre à la correspondance et de contribuer aux observations de la Commission sur les affaires portées devant la Cour de justice de l’Union européenne.

Informer et discuter avec les États membres, les partenaires sociaux et le grand public des évolutions dans le domaine du droit du travail dans le cadre de séminaires, de conférences et de groupes de travail.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Nous recherchons un juriste expérimenté en droit du travail de l’UE.

Les tâches comprendront:

• Élaborer des propositions de droit du travail de l’UE.

• Contrôler le respect de l’acquis en matière de droit du travail.

• Diffuser les connaissances et aborder les questions horizontales du point de vue du droit du travail.

Voir description détaillée du poste jointe au présent avis de vacance.

Critères de sélection:

Diplôme

Diplôme universitaire ou formation professionnelle ou expérience professionnelle de niveau équivalent dans le(s) domaine(s): Loi

Expérience professionnelle

Contexte juridique

Bonne connaissance du droit et des institutions de l’UE, et en particulier du droit social de l’UE

Avoir une bonne capacité analytique

Bonnes capacités de communication, de présentation et de rédaction pour établir des contacts avec des parties prenantes externes dans un environnement international

Langue(s) nécessaire(s) pour l’accomplissement des tâches

L’END doit avoir une connaissance de deux langues communautaires. Pour l’exécution de ces tâches, la connaissance de l’anglais est requise.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)